Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260703-DEL2026_05_08-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2026

N° DEL2026_05_08

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

26 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; LE BERRE Rémi ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE GLOANIC Mickael.

3 Pouvoirs :
Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme CHEVILLER Danielle.
Mme BRUNET Virginie donne pouvoir à M. RICHARD Bruno.
Mme Dominique GUEGAN donne pouvoir à Mme Aurélie RIO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 juin 2026
OBJET : FINANCES BUDGET – CREATION D'UN TARIF DE MISE A DISPOSITION DU DOJO POUR L'ANNEE 2026

VU la demande d'une association extérieure à la commune d'organiser, au mois d'août, un stage payant de Kinomichi, dans le dojo du Goh Lanno ;

Considérant qu'il n'est pas prévu de tarif pour l'occupation de cette salle, qui est mise à disposition des associations et établissements scolaires pluvignois gratuitement ; que dans la mesure où le stage est payant, il est proposé de fixer un tarif de mise à disposition à hauteur de 150 € la demi-journée et de 300 € la journée,

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260703-DEL2026_05_08-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- CREE UN TARIF DE MISE A DISPOSITION DU DOJO DU GOH LANNO, APPLICABLE LORSQUE L'ACTIVITE ORGANISEE EST PAYANTE POUR LES PARTICIPANTS :
  - 150 € LA DEMI-JOURNEE (4 HEURES MAXIMUM)
  - 300 € LA JOURNEE
- AUTORISE MADAME LA MAIRE, OU SON ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES, AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AUX RESSOURCES HUMAINES, A PRENDRE TOUTE MESURE NECESSAIRE A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION ET A SIGNER TOUT DOCUMENT Y AFFERENT.

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 03.07.2026

MAIRIE DE PLUVIGNER (Morbihan)

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :

21 JUIL. 2026